

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'ANGE-GARDIEN

À une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité d' Ange-Gardien, tenue le 7 octobre 2019, à 19 h 00, au 249, rue Saint-Joseph à Ange-Gardien, à laquelle sont présents les conseillers suivants : M Jonathan Alix, M. Guillaume Desnoyers, M. Rhéal Grenier, M. Éric Ménard et M. Benoit Pepin.

Formant quorum sous la présidence de M. Yvan Pinsonneault, maire.

Madame Brigitte Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Monsieur Charles Choquette est absent.

Tous les membres du Conseil ont été convoqués par un avis écrit, signifié, donné par la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Brigitte Vachon, conformément aux articles 152 et suivants du *Code municipal du Québec*.

ORDRE DU JOUR

1. Remplacement d'un ponceau rang Casimir :
 - Soumission pour préachat
 - Ajout au mandat d'ingénierie
2. Réfection rang Saint-Georges :
 - Correction supplémentaire de 300 mètres / Financement
3. Réfection Principale & Canrobert :
 - Pavage de la rue Saint-Flavien et branchement de services
4. Période de questions.
5. Levée de l'assemblée.

RÉSOLUTION 10-188-19
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Guillaume Desnoyers, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire du Conseil.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 10-189-19
REMPACEMENT D'UN PONCEAU RANG CASIMIR – SOUMISSION POUR PRÉCHAT D'UN PONCEAU

Dans le cadre des travaux à effectuer pour le remplacement d'un ponceau sur le rang Casimir, des soumissions ont été demandées, à savoir :

| Entreprises | Montant avant taxes | Montant avec taxes |
|--------------------------------------|----------------------------|---------------------------|
| Fortier 2000 ltée | 54 268,80 \$ | 62 395,55 \$ |
| Groupe Brunet / Béton Brunet ltée | 94 392,48 \$ | 108 527,75 \$ |
| Béton provincial Préfab | 97 211,20 \$ | 112 253,42 \$ |

En conséquence, il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'autoriser l'achat du ponceau auprès de l'entreprise Fortier 2000 ltée, selon l'offre soumise au montant de 62 395,55 \$, taxes incluses.

Adopté à l'unanimité.

RÉFECTION RANG SAINT-GEORGES – CORRECTION SUPPLÉMENTAIRE DE 300 MÈTRES / FINANCEMENT

Point retiré.

RÉSOLUTION 10-190-19
REMPACEMENT D'UN PONCEAU RANG CASIMIR – AJOUT AU MANDAT D'INGÉNIERIE

Considérant que, dans le cadre du projet de remplacement du ponceau du rang Casimir, la Municipalité a choisi de procéder au préachat d'un ponceau afin de raccourcir les délais pour débiter les travaux;

En conséquence, il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu d'ajouter un montant de 3 950 \$, taxes en sus, au mandat d'ingénierie de Tetra Tech QI inc., pour la préparation des plans et devis pour le préachat du ponceau.

Adopté à l'unanimité

RÉSOLUTION 10-191-19

RÉFECTION PRINCIPALE & CANROBERT – PAVAGE DE LA RUE SAINT-FLAVIEN

Dans le cadre des travaux de réfection des rues Principale et Canrobert, le conseil municipal a demandé à les Entreprises Denexco, une soumission pour le pavage de la rue Saint-Flavien ;

Il est proposé par M. Guillaume Desnoyers, appuyé par M. Éric Ménard et résolu de procéder au pavage de ladite rue pour un montant approximatif de 7 000 \$, taxes en sus, prévu au bordereau.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 10-192-19

SOUSSIONS AMÉNAGEMENT PARC COULICOU

Dans le cadre du projet d'aménagement du parc Coulicou, il est proposé par M. Guillaume Desnoyers, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu d'accorder les contrats suivants :

| Entreprises | Matériels | Montant avec taxes |
|-----------------------------|--------------------|---------------------------|
| Tessier Récréo-Parc | Tables et bancs | 6 926,09 \$ |
| Pépinière Auclair et Frères | Arbres et végétaux | 5 653,33 \$ |
| Les Ciments PB inc. | Dalle de béton | 2 117,99 \$ |

Il est également résolu que les travaux d'aménagement paysager soient réalisés par les employés des travaux publics selon l'estimation de 8 460 \$ préparé par les services techniques.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 10-193-19

RECONNAISSANCE D'ÉTUDES SUPÉRIEURES

Considérant que la Municipalité d'Ange-Gardien encourage la formation continue de tous ses employés et reconnaît l'investissement supplémentaire personnel de ceux qui s'inscrivent dans une démarche de développement de leurs compétences à des niveaux supérieurs;

Considérant qu'au cours de l'année 2019, deux employés municipaux ont obtenu un diplôme d'études supérieures de 2^e cycle, soit une maîtrise en administration des affaires (MBA) pour Alexandre Lamarre, directeur des services techniques, et une maîtrise en administration publique (MAP) pour Brigitte Vachon, directrice générale;

En conséquence, il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu qu'en reconnaissance des compétences acquises, une bonification salariale soit consentie à Monsieur Lamarre et à Madame Vachon à compter des présentes, sur dépôt d'une preuve de réussite de l'institution universitaire délivrant les diplômes cités, tel que soumis par Monsieur le Maire, Yvan Pinsonneault, dans son rapport du 7 octobre 2019

Adopté à l'unanimité.

Une période de questions s'est tenue à ce moment-ci.

RÉSOLUTION 10-194-19
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Éric Ménard et résolu que la séance soit levée à 19h15.

Adopté à l'unanimité.

Yvan Pinsonneault, maire

Brigitte Vachon, secrétaire-trésorière

Je, Yvan Pinsonneault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Yvan Pinsonneault, maire